

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci  
M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi  
10 février  
2023  
(02)**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 10 février 2023, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau  
Lucie Vignola

Bertrand Taillefer  
André Lafrenière  
Jacques Bourassa

Est absente, la conseillère Chantale Perreault

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

La directrice générale adjointe, madame Martine Bélanger, est également présente.

\*\*\*\*\*

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

\*\*\*\*\*

**23-026**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications suivantes :
  - Que le point 7.8 – Abrogation du Règlement # 168-10 soit et est ajouté;
  - Que le point 8.8 – Taxi-Bus soit et est retiré.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-027**

**3. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2023**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que le procès-verbal de l'assemblée du 13 janvier 2023 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**4. Rapport de correspondance et autres rapports**

**5. Dépôt du rapport financier  
(Aucun rapport)**

6. Adoption des comptes à payer au montant de 52 999,27 \$

15690	ANNULÉ	-----
15691	Bell Canada	287.21\$*
15692	Petite Caisse (rés.23-018)	500.00\$
15693	CARA	1 724.63\$*
15694	Compo-Recycle	44 535.07\$*
15695	EBI Environnement Inc.	4 192.65\$*
15696	Excavation Pigeon	59 719.86\$*
15697	ANNULÉ	-----
15698	Fonds d'information sur le Territoire	60.00\$*
15699	Yvon Fontaine (remb.)	461.56\$
15700	GLS Logistics System Canada Ltée	54.36\$*
15701	L'Union-vie	9 355.77\$*
15702	Municipalité de Saint-Donat	3.73\$*
15703	Municipalité Saint-Charles Borromée	189.63\$*
15704	Sébastien Venne	14 755.12\$*
15705	Pitneyworks	615.62\$*
15706	Purolator Inc.	358.98\$*
15707	Rogers	201.33\$*
15708	Simplicité	56.28\$*
15709	Société de l'assurance automobile	14 973.42\$*
15710	Société Canadienne des postes	122.07\$*
15711	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	607.54\$*
15712	Petite Caisse (rés.23-018)	400\$
15713	9405-3709 Québec Inc.	137.97\$
15714	Autos et Camions Danny Lévesque	287.67\$
15715	Améric 125 Inc.	2 334.82\$
15716	Art Graphique Québec Inc.	1 273.18\$
15717	Martine Bélanger	370.67\$
15718	Cardio Choc	281.31\$
15719	Cloudli Communications	177.29\$
15720	Claude Rondeau Ent. Électricien	2 293.75\$
15721	C.R.S.B.P. des Laurentides	6 996.23\$
15722	Eurofins Environnex	198.34\$
15723	4412656 Canada Inc. Equipement	193.48\$
15724	Expertismed (résolution 22-252)	12 647.25\$
15725	Forgeron du Village	275.94\$
15726	Gestion Marco Desrosiers Inc.	2 348.37\$
15727	Husky Ltée	381.15\$
15728	Alimentation Patrice Tellier	241.12\$
15729	J.P. Racette Inc.	941.81\$
15730	L'atelier Urbain Inc.	7 331.10\$
15731	Librairie Martin Inc.	45.10\$
15732	Messer Canada Inc.	24.06\$
15733	MRC de la Matawinie	441.32\$
15734	Municipalité D'Entrelacs	448.90\$
15735	Pétrole Pagé Inc.	4 726.66\$
15736	M. St-Amour et Fils Inc.	60.76\$
15737	Rabais Campus	315.48\$
15738	Raymond & Sigouin, Notaires	2 187.64\$
15739	Les Rénovations C.M.P.	247.20\$
15740	Staples Professionnel Inc.	635.22\$
15741	Urgence Graphique	5 155.48\$
15742	Dionne Dominic, Domick, Stéphanie (remb. Tx)	2 253.47\$

15743	Tremblay Carl, Tremblay Marc (remb. Tx)	172.00\$
15744	Association des directeurs (rés. 23-013)	1 966.26\$
15745	ADT Canada Inc.	275.94\$*
15746	Productions Baratanga (frais annulation)	993.64\$
15747	Jacques Bourassa (remb.)	83.79\$
15748	CARA (Réso 23-043)	229.95\$
15749	CDBL (Réso 23-042)	143.72\$
15750	Kokobrick.com (Réso. 23-055)	1 379.70\$
15751	Manoir de la Rivière Dufresne	2 904.21\$*
15752	MRC Matawinie	20 677.11\$*
15753	Christopher Oakes	145.62\$
15754	La petite Mission (délégation)	1 000.00\$
15755	Purolator	30.46\$*
15756	Receveur général du Canada	1 451.02\$*
15757	Syndicat Canadien de la Fonction Publique	585.94\$*

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 52 999,27 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

\* Total des incompressibles : 177 737.95\$

### **Période de questions sur les finances**

#### **7. Règlements et avis de motion**

**23-029**

##### **7.1 Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage numéro 214 [n/d R-214-2].**

**ATTENDU QU'** Un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à l'assemblée publique du 10 novembre 2022 ;

**ATTENDU QUE** Le premier projet de règlement a été mis à la disposition des citoyens, lors de l'assemblée du 10 novembre, sur le site Internet et par Infolettre depuis le 09 novembre 2022 ;

**ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 novembre 2022 ;

**ATTENDU QU'** un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 décembre 2022 et que ce projet comprenait des

dispositions susceptibles d'approbation par les personnes habiles à voter;

**ATTENDU QUE** les dispositions susceptibles d'approbation par les personnes habiles à voter incluses dans le second projet de règlement sont réputées à avoir fait l'objet de demandes valides pour la tenue d'un registre;

**ATTENDU QUE** conformément aux articles 136 et 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), dans le cas où une demande valide a été reçue à l'égard d'une disposition du second projet de règlement, un règlement distinct doit être adopté pour chaque ensemble de dispositions susceptibles d'approbation par le même groupe de personnes habiles à voter;

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement modifiant le Règlement relatif au zonage numéro R-214 afin de créer la zone VD-83 à même une partie des zones VD-23 ainsi que d'agrandir la zone VD-24 à même une partie des zones VD-12 et VD-23.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-030

**7.2 Adoption du second projet de règlement modifiant relatif aux usages conditionnels numéro R-200 [n/d R-200-4].**

**ATTENDU QU'** Un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à l'assemblée publique du 16 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** Le premier projet de règlement a été mis à la disposition des citoyens, lors de l'assemblée du 16 décembre, sur le site Internet et par Infolettre depuis le 13 janvier 2023;

**ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 janvier 2023;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le second projet de règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200 afin de contrôler et d'encadrer les établissements de résidence principale, sans modification.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-031

**7.3 Adoption du règlement modifiant relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 201 [n/d R-201-2].**

**ATTENDU QU'** Un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à l'assemblée publique du 16 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** Le premier projet de règlement a été mis à la disposition des citoyens, lors de l'assemblée du 16 décembre, sur le site Internet et par Infolettre depuis le 13 janvier 2023;

**ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 janvier 2023;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 201 afin de bonifier plusieurs dispositions, sans modification.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-032

**7.4 Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 214 [n/d R-214-3].**

**ATTENDU QU'** Un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à l'assemblée publique du 16 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** Le premier projet de règlement a été mis à la disposition des citoyens, lors de l'assemblée du 16 décembre, sur le site Internet et par Infolettre depuis le 13 janvier 2023;

**ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 janvier 2023;

**ATTENDU QUE** Des demandes de modifications ont été déposés;

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le second projet de règlement modifiant le Règlement relatif au zonage numéro R-214 afin de bonifier plusieurs dispositions, de corriger des coquilles et d'intégrer le PRMHH avec certaines des modifications demandées.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-033

**7.5 Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 214 [n/d R-214-4].**

**ATTENDU QU'** Un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à l'assemblée publique du 16 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** Le premier projet de règlement a été mis à la disposition des citoyens, lors de l'assemblée du 16 décembre, sur le site Internet et par Infolettre depuis le 13 janvier 2023;

**ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 janvier 2023;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le second projet de règlement modifiant le Règlement relatif au zonage numéro R-214 afin de contrôler et d'encadrer les établissements de résidence principale, sans modification.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-034

**7.6 Adoption du règlement modifiant le règlement de construction numéro 216 [n/d R-216-1].**

**ATTENDU QU'** Un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à l'assemblée publique du 16 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** Le premier projet de règlement a été mis à la disposition des citoyens, lors de l'assemblée du 16 décembre, sur le site Internet et par Infolettre depuis le 13 janvier 2023;

**ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 janvier 2023;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement modifiant le Règlement de construction numéro R-216 afin d'y retirer la disposition sur les matériaux de revêtement autorisés, sans modification.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-035

**7.7 Adoption du règlement modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro 217 [n/d R-217-1].**

**ATTENDU QU'** Un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à l'assemblée publique du 16 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** Le premier projet de règlement a été mis à la disposition des citoyens, lors de l'assemblée du 16 décembre, sur le site Internet et par Infolettre depuis le 13 janvier 2023;

**ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 janvier 2023;

**ATTENDU QUE** Des demandes de modifications ont été déposés;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro R-217 afin d'exiger une caractérisation environnement pour tout projet localisé dans un milieu humide identifié au PRMHH et de clarifier les sanctions applicables pour certains usages de location court terme, avec les modifications demandées.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-036

**7.8 Règlement relatif à la circulation de véhicules hors-route sur certains chemins municipaux [n/d R-168-10].**

**ATTENDU QUE** la Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ) et du Club de motoneige Notre-Dame-de-la-Merci ont sollicité l'autorisation pour un droit de passage temporaire sur le chemin Montée du Cap pour la saison 2022-2023;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé avant d'adopter la réglementation de mettre en places des mesures visant la sécurité de tous les usagers de la Montée du Cap;

**ATTENDU QU'** à la séance ordinaire du 13 janvier dernier, le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci a adopté le règlement relatif à la circulation de véhicules hors-route sur certains chemins municipaux portant le numéro 168-10;

**ATTENDU QUE** suite à la rencontre du 30 janvier dernier entre le Club motoneige de Notre-Dame-de-la-Merci et la Municipalité, la Municipalité a réitéré ses demandes d'interventions ci-dessous décrites et, devant être

réaliser avant le jeudi 2 février afin d'assurer la sécurité des usagers de la montée du Cap, à savoir;

- Installation et mise en fonction du panneau radar,
- Partager les données cumulées du radar pour la fin de semaine du 4-5 février,
- Veiller à la présence de patrouilleurs aux heures de pointe afin d'assurer la sécurité et faire de la sensibilisation auprès des motoneigistes,
- Tenir un registre des heures de patrouille et de sensibilisation,
- Après le passage du surfaceur et des motoneiges, maintenir la ligne de rue les fins de semaine avec un chargeur minimalement 3 fois par jour.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a également demandé le surfacage sur 5 pieds de largeur avec un équipement de type SWT ainsi qu'une affiche 4'x4' avec la mention " Ceci est un privilège";

**ATTENDU QU'** une rencontre de suivi a été fixée entre le Club motoneige de Notre-Dame-de-la-Merci et la Municipalité le 6 février 2023 à 18 heures;

**ATTENDU QU'** aucun représentant du Club motoneige de Notre-Dame-de-la-Merci et de la FCMQ ne sait présenter à la rencontre;

**ATTENDU QUE** suite à des problématiques de sécurités survenues les fins de semaines des 25-26 janvier ainsi que les 4-5 février;

**ATTENDU QU'** après vérification, toutes les demandes d'interventions demandées par la Municipalité pour assurer la sécurité n'ont toujours pas été faites en date du 9 février 2023;

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci abroge le règlement relatif à la circulation de véhicules hors-route sur certains chemins municipaux portant le numéro 168-10.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur la réglementation**

#### **8. Administration et ressources humaines**

23-037

##### **8.1 Poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim [n/d 301-140]**



Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède à la nomination de Martine Bélanger au poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim afin d'assurer l'intérim de la gestion de la Municipalité en l'absence de la directrice générale. Le tout conformément aux conditions prévues à la politique des cadres de la Municipalité et à la liste des salaires du personnel cadre pour l'année 2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-038**

**8.2 Poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe par intérim [n/d 301-140]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède à la nomination de Joelle Cournoyer au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe par intérim afin d'assurer l'intérim de la gestion de la Municipalité en l'absence de la directrice générale. Le tout conformément aux conditions prévues à la politique des cadres de la Municipalité et à la liste des salaires du personnel cadre pour l'année 2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-039**

**8.3 Heures d'ouverture [n/d 303-110]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-la-Merci modifie les heures d'ouverture du bureau municipal à compter du 27 février prochain et, que le nouvel horaire sera le suivant :

<b>Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00</b>
---

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-040**

**8.4 Fermeture de l'hôtel de ville durant les vacances de la construction – Vacances [n/d 303-111]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la fermeture du bureau municipal durant les vacances de la construction du 23 juillet au 5 août 2023 inclusivement.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-041

**8.5 Liste des personnes endettées [n/d 208-132]**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Matawinie, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière par intérim transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de Matawinie, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'ils soient procédés à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

**QU'** une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soient transmises à la MRC de la Matawinie et au centre de services scolaires des Samares.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-042

**8.6 CDBL (Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière): adhésion 2023 [n/d 114-100]**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise un déboursé au montant de 125,00\$ plus taxes, concernant l'adhésion 2023 au CDBL. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

23-043

**8.7 Corporation aménagement de la rivière L'Assomption-renouvellement [n/d 114-100]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise un déboursé au montant de 229,95\$, prévu au budget, concernant l'adhésion 2023 à la CARA.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **Période de questions sur l'administration et les ressources humaines**

### **9. Sécurité publique** (Rapport de Jacques Bourassa)

#### **23-044 9.1 Schéma de couverture de risque en incendie - Rapport annuel [n/d 114-241]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte et transmet à la MRC de la Matawinie, le dépôt du rapport annuel 2022 concernant l'avancement du schéma de couverture de risques, tel que déposé par le directeur des incendies.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### **23-045 9.2 Plans particuliers d'intervention [n/d 114-300]**

ATTENDU QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci a accordé un mandat à la compagnie StraTJ afin de mettre à jour le plan de sécurité civile et de mesures d'urgence en 2019-2020 ;

ATTENDU QUE la compagnie StraTJ a déposé les plans particuliers d'intervention à la Municipalité ;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le plan de sécurité civile et de mesures d'urgence suivant les recommandations du directeur du service incendie et la coordonnatrice des mesures d'urgence.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### **23-046 9.3 Schéma de couverture de risques incendie – Programmes de prévention et autres dispositions [n/d 114-241]**

**CONSIDÉRANT** la révision du Schéma de couverture de risques incendie actuellement en vigueur sur le territoire de la MRC de Matawinie;

**CONSIDÉRANT** que le Schéma de couverture de risques incendie de première génération, en vigueur depuis mai 2011, prévoyait la mise en place de programmes de prévention en incendie;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu que ces programmes soient mis en place préalablement à l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques incendie révisé;

**CONSIDÉRANT** qu'il a été recommandé par la Commission de sécurité publique, incendie et civile que des modèles de programmes de prévention incendie soient proposés aux municipalités et que ceux-ci soient adoptés localement;

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci adopte les programmes de prévention incendie afin d'en assurer leur mise en œuvre;

En conséquence,  
Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte les programmes de prévention suivants, et d'en assurer leur application :
  - Programme d'analyse des incidents
  - Programme de vérification des avertisseurs de fumée
  - Programme d'entretien des véhicules d'intervention
  - Programme d'entretien et évaluation des points d'eau
  - Programme d'entretien et d'évaluation des poteaux incendie
  - Programme d'inspection, d'entretien, d'évaluation et de remplacement des équipements de protection individuelle
  - Programme de formations et d'entraînements
  - Programme de réalisation des plans d'intervention
  - Programme d'inspection périodique des risques élevés et très élevés
  - Programme de santé et sécurité au travail
  - Programme de sensibilisation du public
- Que soit et est transmise la présente résolution à la MRC de Matawinie.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-047**

#### **9.4 Entente avec Municipalité de Chertsey [n/d 502-103]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu,

- Que le conseil municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le protocole d'entente avec la Municipalité de Chertsey pour réaliser l'aménagement de points d'eau ainsi que de la préparation et la rédaction des demandes d'autorisation nécessaires auprès du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC);

- Que Isabelle Parent, mairesse et Martine Bélanger, directrice générale par intérim soient et sont autorisées à signer ledit protocole d'entente.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-048**            **9.5**    **Achat pompe portative [n/d 402-102]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu

- Que le conseil municipal autorise Jonathan Ruffo, directeur du Service des incendies à faire l'achat d'une pompe portative chez l'Arsenal au coût de 17 268,50\$ plus taxes. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-049**            **9.6**    **Véhicule VTT [n/d 402-111]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu

- Que le conseil municipal autorise Jonathan Ruffo, directeur du Service des incendies à faire l'achat des équipements suivants pour le véhicule VTT :
  - Lettrage chez Urgence Graphique au coût de 944,99\$ plus taxes,
  - Lumières d'urgence et sirène chez Équipement SH au coût de 7 708,77\$ plus taxes.
- Les dépenses soient et sont affectées au surplus accumulé de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-050**            **9.7**    **Remorque fermé 18 pieds [n/d 402-111]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu

- Que le conseil municipal autorise Jonathan Ruffo, directeur du Service des incendies à faire l'achat des équipements suivants pour la remorque fermée de 18 pieds, à savoir :
  - Lettrage chez Urgence Graphique au coût de 2 689,99 \$ plus taxes,
  - Lumières d'urgence et sirène chez Équipement SH au coût de 6 893,86 \$ plus taxes.
- Les dépenses soient et sont affectées au surplus accumulé de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-051            9.8    Camionnette Ford F-250 [n/d 402-111]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu

- Que le conseil municipal autorise Jonathan Ruffo, directeur du Service des incendies à faire l'achat des équipements suivants pour la camionnette Ford F-250, à savoir :
  - Lettrage chez Urgence Graphique au coût de 2 975,00 \$ plus taxes,
  - Lumières d'urgence, sirènes, tiroirs extensibles pour boîte de 8 pieds chez Équipement SH au coût de 24 685.06 \$ plus taxes,
  - Boîte en fibre de verre chez Fibrobec au coût de 14 550,00\$ plus taxes.
- Les dépenses soient et sont affectées au surplus accumulé de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

**23-052            9.9    Employés municipaux – Démission [n/d 302-110]**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la démission de Monsieur Bertrand Taillefer au poste de premier répondant en date du 3 février 2023.
- Que le conseil municipal le remercie pour ses années de services.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la sécurité publique**

**10.    Travaux publics**  
(Rapport de André Lafrenière)

**Période de questions des travaux publics**

**11.    Environnement et Hygiène du milieu**  
(Aucun rapport)

**23-053            11.1   Comité Environnement [n/d 102-111]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la nomination de mesdames Carole Beaudry et Kadi Diop à titre de membres du comité Environnement en remplacement de madame Anne Marsolais et monsieur Robert Chicoine.
- Que le conseil municipal remercie chaleureusement madame Marsolais et monsieur Chicoine pour leur implication au comité.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu**

#### **12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs** (Rapport de Julie-Anne Cousineau)

### **Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

#### **13. Aménagement, urbanisme** (Rapport de Bertrand Taillefer)

### **Période de questions sur l'Aménagement, Urbanisme**

#### **14. Promotion touristique et développement** (Rapport de Jacques Bourassa)

**23-054**

#### **14.1 Marché authentique – contrat [n/d 802-112]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte les deux offres de service pour la gestion et coordination du Marché Authentique et la création d'une page Facebook pour la saison 2023, à madame Caroline Charron de Marché Public Chertsey au coût total de 5 000\$.
- Que les dates du Marché Authentique soient et sont les suivantes;
  - 17 juin 2023,
  - 22 juillet 2023,
  - 26 août 2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur la promotion touristique et développement**

#### **15. Art et Culture** (Rapport de Lucie Vignola)

**15.1 CRÉVALE, Comité régional pour la valorisation de l'éducation [n/d 114-230]**

**CONSIDÉRANT** que le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudois(es) à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis plus de 15 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

**CONSIDÉRANT** que le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6% à 78,3%, et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

**CONSIDÉRANT** que la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

**CONSIDÉRANT** que les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu,

- Que le conseil municipal reconnaisse la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre Municipalité. Pour ce faire nous nous engageons à participer aux
- JPS 2023 afin que notre Municipalité soit reconnue comme un + pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :
  - A) Afficher les couleurs et porter les messages des JPS 2023 par le biais de nos outils de communication;
  - B) Nommer un délégué en matière de réussite éducative pour la prochaine année. Pour faciliter les communications entre le CREVALE et notre municipalité, le conseil municipal nomme France Blouin, responsable de la bibliothèque à titre de déléguée en matière de réussite éducative au sein de notre organisation.
  - C) S'inscrire et planifier une activité ou un projet tels que ;
    - Tenue de l'activité Block Lego avec l'Entreprise Kokobrik;
    - Distribution des outils de sensibilisation dans notre bibliothèque;
    - Investissement dans la bibliothèque municipale au cours de l'année;
    - Mise en place de corridor scolaire;
    - Projet collaboratif avec les écoles de notre milieu;



- Obtention ou maintien de la certification OSER-JEUNES;
- D) Relever le défi du jeudi PerséVERT le 16 février 2023. La Municipalité s'engage à promouvoir ce mouvement québécois et à y participer en portant du vert, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative.

Adopté unanimement par les conseillers

### **Période de questions sur les arts et la culture**

#### **Période de questions d'ordre générale**

**23-056**

#### **16. Fermeture de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière  
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 23-042, 23-043, 23-048, 23-049, 23-050, 23-051, 23-054**

**Martine Bélanger, Directrice générale par intérim**

8 personnes, Fin de la session à 20 h 55

---

**Isabelle Parent, Mairesse**

---

**Martine Bélanger, Directrice générale par intérim**